



# SUD-AX'TION

Axe TGV Sud Est

C.S.S.C.T. DU 27 MARS 2024

Paris Sud Est, Dijon, Lyon, Chambéry, Marseille, Montpellier



## Prime Challenge

Chacun de nous, sur l'axe, a reçu un petit courrier en papier glacé annonçant la mise en place d'une prime "Challenge" de 400€. Pour SUD-Rail, ce genre de prime ne résout en rien le problème de perte de pouvoir d'achat des agents face à l'inflation. **Le message des mobilisations matériel, contrôleurs et aiguilleurs n'a pas été suffisamment entendu et doit donc dorénavant être porté par le plus grand nombre de cheminots possible.**

Outre ce sujet, ce qui a aussi choqué SUD-Rail, ce sont certains objectifs notamment **celui lié à la baisse des accidents du travail**. Tous les organismes de prévention le disent : objectiver de la rémunération sur les déclarations d'accident revient à « bidouiller le thermomètre » pour faire croire à une baisse de la température. **Le seul effet de ce genre d'objectif aboutit à une sous déclaration des accidents du travail**. Qui dit -"pas de déclaration" dit : "pas d'analyse des risques". Au final, de plus en plus de collègues risquent d'être exposés à des situations qui auraient pu être évitées.

**SUD-Rail a proposé de remplacer cet item par un objectif lié à la qualité des analyses des accidents**. Vu qu'elle n'avait pas daigné partager les objectifs de cette prime avec vos représentants CSSCT, cette direction, engoncée dans ses certitudes et son idéologie où "le chef a toujours raison", n'a même pas pris la peine d'écouter. Mais peut-être ne voient-ils pas le lien possible entre accident du travail et la Santé/Sécurité au Travail ? (SST)

Une chose est sûre, il faudra réagir à chaque situation où un cheminot aura une difficulté à faire reconnaître un accident. En cas de doute, rapprochez-vous d'un délégué.

## Bilan sûreté

Nous apprenons en séance que les chiffres d'accidents du travail qui nous sont présentés depuis plusieurs mois **ne prennent pas en compte les agents « SOL » de l'ESV**. Ces derniers sont repris dans les indicateurs de Gare & CO.

Cela pose deux problèmes principaux :

- **le nombre important d'atteintes aux personnes, qui augmente de 15% depuis le début d'année par rapport à 2023, est calculé sur un effectif plus restreint et touche particulièrement les ASCT.**
- **nous n'avons aucun suivi du nombre d'accidents du travail des agents du sol dans notre instance alors qu'ils font partis de notre Axe et qu'ils sont fortement touchés par les atteintes aux personnes**

Comment la CSSCT peut mettre en place des plans d'actions et de préventions si elle ne possède pas les informations fiables sur les accidents du travail de l'ensemble du personnel de son CSE.

### Caméra piéton :

Alors que la **moitié des agents** en sont **dotés**, le port de la **caméra piéton** n'a **aucun effet** pour la **sûreté** des agents. **Les chiffres des agressions** sont têtus et ils **sont en hausse**.

**SUD-Rail demande que l'expérimentation soit arrêtée et que les millions budgétés pour l'achat de ces caméras soient convertis en heures de présence SUGE sur les accueils embarquements des trains sensibles, car cette mesure a déjà prouvé son efficacité.**

C  
S  
S  
C  
T



## TENUES, la direction continue de nous faire suer

Le contrat a été renouvelé avec Armor-Lux. Compte tenu des difficultés pour commander ces derniers mois, le report de points annuels a été porté à 750 (500 points les années précédentes). **Les grands changements concernent principalement les agents du sol avec l'arrivée du bermuda** qui devra impérativement être porté avec des baskets noires sans logo apparent, lacets noirs et semelles antidérapantes de moins de 3cm ainsi que des chaussettes basses et noires qui ne figurent pas elles dans le catalogue. Vont-ils demander aux RE et DPX de faire la police des chaussettes ?

**Les gilets pour les accueils embarquement restent réversibles, donc chauds** mais rouges des deux côtés pour être raccord avec la couleur des agents qui le porteront comme une veste de sudation. Pour plus de visibilité, les polos seront floqués d'un logo INOUÏ face avant et arrière et de couleur rouge ou blanche. **Pour la direction les fortes chaleurs n'impactent pas les ASCT qui ont le luxe de travailler dans des TGV climatisés. De ce fait, ils ne seront pas dotés de bermuda et malheureusement, le pantalon d'été léger ne sera toujours pas disponible au catalogue puisque ceux testés l'année dernière n'étaient pas satisfaisants (2 autres seront en test encore cette année).** Aucun échantillon, ni même de photo, n'ont été présentés pour ces nouvelles tenues. Autre aberration, il est impossible de valider une commande si les articles obligatoires sont en rupture de stock.

Vous avez besoin de chemises ? Vous n'en aurez pas, parce qu'il n'y a plus de chaussures !

**Bref pour cet été, les ASCT continueront de dégouliner devant les voyageurs et les agents du sol seront mi cuits en haut et frais en bas.**

## Bilans 2023 : la direction contente d'elle.

Chaque année, la direction doit présenter un bilan des conditions de travail, des accidents et des actions menées en faveur de la formation, la sécurité, les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

Globalement, les agents de l'axe ne nous font pas remonter un sentiment général d'amélioration. **La petite révolution sur la prise en compte du bien être au travail n'aura pas été au rendez vous de l'année 2023.**

Avec de nombreuses actions intégrées aux bilans alors qu'elles n'étaient pas prévues, **SUD-Rail s'est inquiété de l'intérêt apporté sur le programme** (pourquoi tant d'actions "oubliées" au départ ?) ou de la manœuvre visant à cacher ce qui n'est pas réalisé. C'est comme si on amenait sa voiture pour une visite des freins et qu'on nous la rendait avec un bon coup de peinture ... sans être sûr que les freins sont vérifiés.

Avec 448 accidents du travail survenus sur le périmètre de l'axe, la direction ne semble pas alarmée et prétend continuer ses mêmes démarches. **Pour SUD-Rail, chaque déclaration est un accident de trop.**

Ces 448 signalements n'incluent pas les déclarations du TLG qui estime beaucoup trop souvent qu'une entorse, une commotion ou un hématome sont "sans conséquence" et ne sont donc pas déclarés.

Mettre la poussière sous le tapis ne saurait tenir lieu de démarche de prévention . Les agents du TLG, comme tous ceux de l'axe, méritent mieux que cela.

## Déclarations de maladies professionnelles

SUD-Rail a rappelé que la direction avait l'obligation de prévenir les représentants du personnel pour qu'ils puissent se mettre en enquête suite à une déclaration de maladie professionnelle. **L'objectif étant de pouvoir proposer la mise en place de mesures protégeant les autres salariés.** En 2023, la direction a fait ses enquêtes toute seule et a avisé les représentants du personnel à postériori. Ce qui ne leur permet pas de participer à cette enquête. C'est (un peu) illégal, cela doit changer !